

**REPERTOIRE PAR DATE  
MAIRIE DE VALENTINE**

<b>N°</b>	<b>DATE</b>	<b>OBJET</b>	<b>PAGES</b>
2026-07	20/03/2026	Installation du conseil municipal - Election du maire	170-171
2026-08	20/03/2026	Détermination du nombre d'adjoints	172
2026-09	20/03/2026	Election des adjoints à la maire	173

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt six

et le vingt mars

à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie NADALET, Maire

Présents : DUCASSE Bernard, PUJOL Françoise, MAURY Georges, COUSSEINS Martine, REY Guy, FERRAN Pierre, HILLAIRE Nadia, GRAU Joël, BOTTIAU Eric BAUWEN Christel, LABBE Claire, CLAVERIE Marjorie, CANONGE Romain.

Date de convocation

16 mars 2026

Date affichage

16 mars 2026

Madame BAUWEN Christel a été nommée secrétaire.

Objet délibération :

Installation du conseil municipal - Election du maire

N°2026-07

**Installation du conseil municipal**

La séance a été ouverte sous la présidence de madame NADALET Marie qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame BAUWEN Christel a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

**Election du maire**

Considérant que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7;

Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin comptabilisé :

A l'issue du premier tour de scrutin :

15 suffrages exprimés pour;

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 031-213105653-20260320-2026\_07-DE

Le conseil municipal par :

- 15 voix Pour,

Elit madame Marie NADALET maire de la commune de Valentine

Installe madame Marie NADALET en qualité de maire de la commune de Valentine

Autorise madame Marie NADALET à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Marie NADALET**  
**Le Maire**



Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 031-213105653-20260320-2026\_07-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :

exercice : 15

présents : 15

votants : 15

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt six  
et le vingt mars

à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Madame Marie NADALET, Maire

Présents : DUCASSE Bernard, PUJOL Françoise, MAURY Georges, COUSSEINS Marine,  
REY Guy, FERRAN Pierre, HILLAIRE Nadia, GRAU Joël, BOTTIAU Eric, VINCENT Christine,  
BAUWEN Christel, LABBE Claire, CLAVERIE Marjorie, CANONGE Romain

Date de convocation

16 mars 2026

Date affichage

16 mars 2026

Madame BAUWEN Christel a été nommée secrétaire.

Objet délibération :

Détermination du nombre d'adjoints à la maire

N°2026-08

Vu l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales

Madame le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de Valentine étant de quinze membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de quatre.

Le conseil municipal par 15 voix Pour,

Décide de fixer à trois, le nombre d'adjoints à la maire,

Autorise madame Marie NADALET à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 031-213105653-20260320-2026\_08-DE

**Marie NADALET**  
**Le Maire**



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt six  
et le vingt mars

à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Madame Marie NADALET, Maire

Présents : DUCASSE Bernard., PUJOL Françoise, MAURY Georges, COUSSEINS Martine,  
REY Guy, FERRAN Pierre, HILLAIRE Nadia, GRAU Joël, BOTTIAU Eric, VINCENT Christine,  
BAUWEN Christel, LABBE Claire, CLAVERIE Marjorie, CANONGE Romain

Date de convocation

16 mars 2026

Date affichage

16 mars 2026

Objet délibération :

Election des adjoints à la maire

N°2026-09

Madame BAUWEN Christel a été nommée secrétaire.

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a pas obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2;

Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 15 suffrages exprimés pour la liste de Bernard DUCASSE

Le conseil municipal, par 15 voix Pour,

- Elit la liste de Bernard DUCASSE
- INSTALLE :
  - Monsieur Bernard DUCASSE en qualité de 1<sup>er</sup> adjoint
  - Madame Françoise PUJOL en qualité de 2<sup>ème</sup> adjoint
  - Monsieur Georges MAURY en qualité de 3<sup>ème</sup> adjoint
- Autorise madame Marie NADALET à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Madame Marie NADALET, la maire a donné lecture de la charte de l'élu local.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 031-213105653-20260320-2026\_09-DE

Marie NADALET  
Le Maire

